

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine	10 fr.	6 fr.
France et Algérie	12 »	7 »
Etranger	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal.

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la ligne. — Chronique locale, 1,50 la ligne. — Fait divers, 1 fr. la ligne. — Réclames en troisième page, 0,80 la ligne. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

JUSTICIAIBLES JUIFS

Tunis, le 27 Novembre 1902

L'Anatomie de Pichon

Nous n'avons cessé de montrer, depuis la déception-type relative au cautionnement qu'il n'y avait plus la moindre affinité entre le Résident et les républicains, ni aucun fonds à faire sur ses protestations d'amour.

Et si justement à propos de son discours à la Ligue, nous avons redoublé de scepticisme, c'est que nous le savons hors d'état de redevenir jamais républicain.

Sa visite à M. de Carnières et son discours « A Totor pour la vie » en sont l'irréfragable démonstration. Ce n'est plus un toast, c'est un tatouage. Et plus sérieux qu'un tatouage, c'est une déclaration de guerre aux républicains.

M. Pichon ne synthétise ni un acquis de science ni une somme d'habileté naturelle. Il n'a jamais eu du républicain que le côté *métier* composé de redondances du gambettisme de la décadence, délayage des apostrophes heureuses contre le 16 mai et jargon parlementaire *gallicide*. Au-dessous, le tuf.

Quand il fut mis au rancart en pleine jeunesse, par un suffrage universel de conscience mûrie, le parti républicain n'en éprouva pas une perte assez sérieuse pour prier le plus pâle, le plus bête, le plus inutile de tous, de lui céder sa place, moyennant compensation — suivant la coutume.

Les cléricaux n'avaient pas eu en lui un ennemi assez redoutable, dans la presse ou ailleurs, pour lui couper la retraite vers la démocratie.

Il resta donc en disponibilité.

À la suite de quelles négociations s'échoua-t-il dans les affaires étrangères?

Inutile de se casser la tête. On ne pénètre dans cette forteresse du plus pur cléralisme qu'après avoir montré patte blanche et robe noire. Il laissa son républicanisme

à la porte, ce qui n'a pas dû l'encombrer beaucoup.

Dans ce nouveau milieu, que fit-il? Du *métier* comme partout ailleurs. Quel est ce métier? Que la France peut, à l'intérieur s'offrir toutes les fantaisies républicaines, mais qu'au dehors, elle est trop faible par elle-même, pour oser s'émanciper de la tutelle congréganiste et romaine.

En Chine, il se compromet à corps perdu dans ce préjugé.

En Tunisie, où il ne vint que par pur accident, poussé par une réclame outrancière, il méprisa encore toute autre chose que le *métier*. Il ne sut pas voir, parce que ce lui est une inhibition intellectuelle, que tous les maux dont souffre ce pays n'ont qu'une origine : la pénurie de républicanisme; que la population était gangrenée de cléralisme et que cléralisme étant identique à arabisme, le pays, sous la France, était voué aux mêmes catastrophes que sous les beys.

Nous leur avons pris la Tunisie. L'Italie nous l'a déjà enlevée. Si la Tunisie avait été républicaine, cinquante mille français occuperaient à cette heure, la place des cent mille siciliens.

Mais cela c'est de la science. Or monsieur n'est bon que pour le *métier*, qui n'est que la science du prédécesseur — quand c'en est.

Quel était ce métier? De demander au premier venu pourquoi était tombé Millet. — Millet? C'est de Carnières qui l'a fait partir! Que n'a-t-il demandé à un second, pourquoi Millet avait duré si longtemps? On lui eut répondu : à cause de l'inimitié de de Carnières, sans laquelle il serait tombé tout seul, deux ans avant.

Mais il s'en tint au premier et le *métier* lui indiqua de faire tout le contraire de son prédécesseur. De là son carnierisme qui complète si bien son cléralisme professionnel.

Seulement, comme il y avait impudeur à s'inféoder à un homme, il baptisa la chose : *marcher d'accord avec les corps élus* — terminologie ri-

diculement plagiée sur les allocutions de rois constitutionnels et sans signification ici, puisque, les corps élus, c'est lui qui les fait marcher.

En sus, nous savons aussi bien que lui que c'est par crainte de de Carnières qu'il en a fait son ami, qu'il le flatte et le prône.

Quant aux amis dont il le voit et le verra encore entouré, rien de plus naturel. Qu'il prenne demain, le premier chien coiffé venu, pour majordome et il lui verra autant d'amis qu'à son âme-sœur actuelle. Tous les hommes que les beys plaçaient à côté d'eux, après les avoir placés devant, eurent également beaucoup d'amis, quoique peu d'enfants, contrairement à la morale des contes.

Républicains ! notre rôle est tout tracé : rire sous cape et voir venir. Le temps travaille pour nous et contre eux. Nous avons tout à gagner à ce que leur union se consolide. Elle coïncide avec la débâcle économique du pays. Ce qui entrainera l'un emportera l'autre.

Point de vaines clameurs sur place. Transférons notre point d'appui en France. Il y a des députés au Parlement.

Lui, nous ne le connaissons plus.

LA REDACTION.

Le député Clovis Hugues est l'auteur d'une proposition de loi tendant à enlever le droit de punir à tous les gradés au-dessous du grade de capitaine.

On ne peut que féliciter Clovis Hugues de cette loi qui est approuvée par tout le monde, militaire comme civil.

Mais c'est surtout en Tunisie et en Algérie qu'elle aura l'effet le plus salutaire.

Nul n'ignore que certains gradés des bataillons — caporaux et sergents — emploient le système des punitions à outrance lorsqu'ils veulent se faire payer un petit voyage d'agrément à Tunis.

Ils bourrent de punitions le soldat qui a été tiré au sort jusqu'à ce que celui-ci se mette en état de passer au Conseil de guerre.

Lors de l'affaire Chedel ces détails ont été révélés à l'audience et il est étonnant qu'il ait fallu près de dix années pour faire proposer une loi qui fera cesser bien des scandales.

Caisse Noire quand même !

Ce n'est certes pas par opiniâtreté que nous insistons sur le caractère de *caisse noire de corruption politique*, les 20.000 francs secrets que M. de Carnières offre à M. Pichon.

Car si jamais notre conviction avait eu besoin d'assiette, nous la

trouverions dans la réplique même de la *Tunisie Française*.

La voici :

La *Petite Tunisie* persiste à considérer comme une « caisse noire » les vingt mille francs de fonds de secours dont, sur ma proposition, la chambre d'Agriculture a demandé la mise à la disposition du Résident Général.

Je répéterai donc encore une fois :

1. Que beaucoup de misères réclament le secret et aiment mieux s'adresser au Résident Général qu'à une Société de Bienfaisance qui — j'en ai la preuve — ne s'est pas toujours montrée discrète.

2. Qu'après l'épuisement du crédit officiel des bourses scolaires, il reste encore des enfants qui n'ont pas les moyens de s'instruire et auxquels il faut cependant que quelqu'un puisse s'intéresser.

Et j'ai la conviction qu'avec un fonds de secours de vingt mille francs, le Résident Général en sera encore de sa poche !

M. de Carnières visiblement gêné par notre preuve qu'il n'avait jamais entendu affecter ces vingt mille fr. aux bourses scolaires, mais demandé séparément pour celles-ci un crédit de 40.000 fr. au budget — M. de Carnières fuit le débat et pour prouver qu'il y reste il dit qu'il répète et pour prouver qu'il répète, il dit deux choses dont l'une est une redite authentique mais indifférente et l'autre, la vraie diversion.

A cette casuistique les paysans de chez nous, des brutes, répondent :

« Il have et il dit qu'il pleut ! »

Nous n'avons lu nulle part sous sa plume qu'après l'épuisement du crédit budgétaire des bourses, il fallait que les enfants expectants pussent s'adresser à une seconde caisse secrète, c'est-à-dire qu'une caisse de 40.000 francs épuisée doive se rafraichir à une autre caisse de 20 000 francs ayant une affectation différente.

Il se bat les flancs pour conjuguer les deux caisses — on voit que l'absurde ne l'effraie pas pour y arriver. Car 40.000 francs de bourses scolaires et 20.000 de caisse noire sortant de la même cassette qui est le budget — cela fait 60.000. Si les bourses doivent, supposons, emprunter 10 000 fr. à la caisse noire — que ne portez-vous tout de suite leur rubrique à 50.000 et la caisse noire à 10.000 ou 55.0000 contre 5.000 ?

Il est donc bien évident pour tout esprit équilibré et honnête, que M. de Carnières a conscience comme nous, du caractère honteux inavouable d'une caisse secrète et qu'il ne lui place un pied sur une affectation avouable, que pour pouvoir lui imputer tout le poids par la rhétorique, mais rien du tout dans la pratique. L'intention se trahit par la puérilité de la précaution.

On voit tous les jours, à la porte des établissements fermés aux dames seules, roder des grues sollicitant, pour entrer seulement, le bras compatissant d'un monsieur seul.

La goule de caisse noire a prié le chapitre des bourses, de lui prêter sa respectabilité budgétaire, juste le temps de s'y faire immatriculer.

Mais c'est trop tard, car sa destination primitive, comme le prouvent le rapport La Poterie et la spécification de Carnières c'est les soi-disant pauvres honteux.

Nous l'avons reconnue au contrôle, c'est une rouleuse et nous n'en voulons ni seule ni accompagnée. Oust ! au trottoir !

Quant à nous dire que malgré cette caisse, qui n'est qu'une bouteille à l'encre de Chine, le Résident en sera encore de sa poche, c'est forcer tellement la note, que les larmes de rire vous en échappent.

Nous voyons d'ici un tableau avec légende parodique de Stop : Résident appauvri par les pauvres hon-

teux, devient lui-même un pauvre honteux pour qui l'on vote un crédit secret. J. B.

Dans la *Tunisie Française* M. P. du Martray se livre à une attaque cinglante contre la vie privée de M. Padoux, secrétaire général adjoint du Gouvernement Tunisien.

En thèse générale nous approuvons entièrement l'expédient de traîner dans la boue de leur vie privée, les hommes publics dont on ne peut venir à bout par la discussion de ses droits ou le rappel aux lois.

Ils ne sont sensibles qu'à cela.

En thèse particulière... elle ressemble trop à l'autre pour s'y arrêter.

Que la *Tunisie Française* continue ; ses révélations auront d'autant plus d'autorité, que son directeur est l'ami intime du Résident.

Nos Echos

Nous avons vainement cherché sur la liste des rares convives républicains du balthazar de Solimanque, le nom de M. Pierre Omessa qui avait été annoncé, pourtant.

Nous avons appris depuis, qu'une indisposition, subite mais non contagieuse, avait empêché M. Omessa d'y assister.

Il n'est pas inutile de documenter l'avenir dont fut victime à l'inauguration du Casino, M. Resplandy l'architecte du Théâtre même.

Pour lui, deux fauteuils et pour son personnel si surmené, rien du tout. Justement outré M. Resplandy refusa et s'en fut querir des places de loges — au prix fort.

Le train des balayures et gadoes à destination de Potinville exhale l'insupportable odeur des détritris en fermentation et empestes les gares du parcours et leurs abords, autant à l'aller plein, qu'au retour à vide.

Nous sommes certain que la Cie ou la direction de la ferme, se feront un plaisir d'accéder au desiderata du public, en faisant chauler par exemple, le sommet des chargements, au départ et badigeonner les wagons pour le retour, ou désinfecter par tout autre moyen.

De passage
M. Lesueur, ancien sénateur de Constantine, administrateur de la Cie du Port de Bizerte.

Le colonophobe
Si nous étions M. Dumas, substitut du procureur de la République, nous ferions nos malles. M. de Carnières l'a dans le nez ; mauvais signe !

C'est pain bénit pour M. Dumas. On ne lance pas du haut du siège une apostrophe aussi prud'homme que celle-ci : « J'attendais du président de la Chambre d'Agriculture autre chose que l'apologie du crime ! »

En quoi donc, M. le substitut, l'énorme bêtise qu'avait lâchée M. de Carnières était-elle incompatible avec sa qualité de président de la Chambre d'Agriculture? Cette Chambre qui n'est qu'une cuisine,

vous l'a bien fait voir en ratifiant, solennellement la sortie visible de son président.

Il fallait dire : « Je ne suis pas surpris de voir un des descendants de la caste qui tirait impunément sur les manants, nos ancêtres, comme sur du gibier, venir faire ici, le panégyrique d'un assassinat par cupidité. Mais nous, fils de ces manants, nous ne pouvons supporter que l'incident le plus banal des rapports humains, puisse nous donner à nous, quoique français, droit de vie et de mort sur les habitants d'un pays. »

Qu'importe que l'on soit dans la note, pourvu que l'on soit dans le vrai !

N. B. — M. de Carnières descend de purs manants et son ancêtre onomastique n'a pas reçu son nom pour ses pucés.

— 0 —

Nous lisons dans la *Dépêche Tunisienne* du 26 novembre :

Aujourd'hui que la *Compagnie des Stations Hivernales Africaines* a cédé à la Société fermière le Théâtre et le Casino, il a paru à M. Th. Proust que sa présence à la tête de la première de ces sociétés n'était plus aussi nécessaire qu'au début, et il a résolu de démissionner de ses fonctions de vice-président, pour se consacrer tout entier à celles qu'il occupe avec distinctions dans notre municipalité.

Par contre, M. G. Attia, qui est l'administrateur délégué à Tunis de la *Compagnie des Stations Hivernales Africaines*, a pensé qu'il devait désormais donner tout son temps et toute son activité aux affaires de cette société à Tunis ; en conséquence, il a cru devoir remettre au Résident Général sa démission de conseiller municipal.

Il résulte de ce double mouvement que si la *Compagnie des Stations Hivernales* perd, en M. Proust, un administrateur éclairé, notre municipalité perd, de son côté, en M. G. Attia, un conseiller dont tout le monde avait pu apprécier les mérites.

Nous asso lions nos félicitations aux regrets de notre confrère.

— 0 —

M. Pichon visitant la cave de M. de Carnières a été émerveillé de la qualité de ses vins et en a aussitôt commandé une bordelaise.

Comme bien on pense, M. de Carnières n'en a pas abusé pour le surfaire. M. Pichon paiera le même prix que les autres fonctionnaires.

— 0 —

Nous recevons, comme nos confrères, une invitation du 4^e Zouaves, pour assister à la messe commémorative du Régiment.

Nous constatons avec le plus vif regret la perpétuation de cette comédie qui consiste à saisir toutes les occasions pour amener les soldats à l'église et sceller sous tous prétextes, l'alliance de quelques sabres avec le goupillon.

Car le régiment compte une foule de soldats élevés dans l'esprit laïque et même des officiers imbus d'esprit républicain subsistant en l'occurrence une véritable violation de la liberté de conscience.

Nos soldats ne doivent mettre genoux à terre que pour tirer sur les ennemis de la République et doivent se lever au son du canon et non d'une clochette à chèvre.

Que si l'on demandait à chaque zouave d'où lui vient ce grand chagrin subit à propos des zouaves morts en Crimée et son indifférence pour les voltigeurs, ils répondraient invariablement :

« Mal ? Je m'en f... pas mal ! C'est un jour de carotte — je ne connais que ça ! »

— 0 —

Le Cercle privé du Casino se propose d'organiser une grande fête pour son inauguration, qui aura lieu, dit-on, lundi prochain.

Comme cette inauguration coïncide avec la paie de fin de mois, nous espérons qu'on n'oubliera pas d'installer plusieurs tables de baccara.

afin de faire marcher ferme..... la cagnotte.....

— 0 —

Au Municipal

A part deux ou trois exceptions, l'avis est général : la troupe du Municipal ferait très bien sur une scène de quinzisième ordre.

Les figurants sont trop connus depuis une quinzaine d'années pour en dire encore du mal. Comme ils seront encore là dans quinze ans nous aurons tout le temps d'en parler.

L'orchestre, par exemple, excellentement dirigé par son chef M. Coste, mérite toutes les félicitations.

Notre collaborateur théâtral, parlera en détail, dans le prochain numéro, de tous les acteurs.

— 0 —

Pour cause de santé, à vendre, à Tunis, très joli Café-Brasserie, situation e. exceptionnelle et d'avenir.

Prix modéré ; s'adresser au bureau du journal tous les jours, sauf le dimanche, de 10 h. à 11 h. du matin.

TUNIS-SPECTACLE

Il nous revient d'assez bonne source que le Parquet examine le cas de ce journal nouveau, que publie comme gérant, notre confrère G. Candas. Cette feuille théâtrale, mondaine et littéraire, avec télégrammes politiques porte en suscription le titre de *Supplément du Promeneur*.

Il paraît qu'à part cette précaution, supposée exonératrice du cautionnement, *Tunis-Spectacle* n'aurait rien de juridiquement justificatif du supplément.

On nous a énuméré une série de points nombreux et des plus convaincants. Or le cas où s'est placé notre confrère, l'expose à un minimum de peine, entraînant la purge d'une condamnation antérieure mais conditionnelle, à un an de prison.

Et une condamnation nouvelle, outre qu'elle lui ravirait sa liberté, lui ferait pour longtemps, les portes des corps élus.

Seulement il y a un *mais*. Il y en a même plus d'un.

Tout d'abord, M. Candas, c'est visible, a cru, de bonne foi, être en règle avec la loi. Or dans ce cas, tout se réduit à une invitation à s'y mettre.

Ensuite, il y a un argument qui coupe court à toutes les arguties : si *Tunis-Spectacle* commettait une diffamation, c'est certainement le cautionnement du *Promeneur* qui serait atteint.

Que si l'on part du principe que la loi doit être égale pour tous, en ce sens que tous les journaux fournissant cautionnement, il est logique que *Tunis-Spectacle* en fasse autant, nous en sommes.

Mais à une condition, c'est que la loi commence par exister. Or elle n'existe pas, puisque, en la violant, le Résident l'a abolie. Et ce n'est pas la loi sur le cautionnement, c'est toute la loi sur la presse dont elle fait partie intégrante qui est abolie du même coup.

Il serait en effet, passablement amusant de voir M. Pichon réclamer des poursuites contre un journal, pour le respect d'une loi qu'il ne respecte pas lui-même.

Si M. Candas veut être condamné, il n'a qu'à accepter la controverse juridique bête, — il est nettoyé d'avance.

S'il veut avoir tout à fait la paix, qu'il élève le débat, en se plaçant sur le terrain révolutionnaire — celui du Résident — contre le *décret-ordure*.

En tout cas — lui ou un autre — nous ne laisserons faire de procès, par le gouvernement, à aucun de nos confrères, sans le soutenir de toutes nos forces et sans lui constituer comme avocat, M. Pichon, lui-même —

celui d'aujourd'hui et au besoin celui d'hier.

La Tunisie Française se demande consternée, d'où nous tenons que l'idée de la commission de colonisation est un complot tramé depuis plus de six mois contre notre bourse.

C'est notre petit doigt qui nous l'a dit.

Que les trois collèges y soient représentés, que leur programme électoral ait été : Pas d'impôts nouveaux ! cela ne signifie absolument rien.

Le pouvoir veut des impôts — la matière est déjà désignée : sucre, pétrole, patentes etc.

Il n'y a pas en Tunisie deux hommes de caractère pour les lui refuser.

Quand à ceux déjà trop compromis dans la promesse de ratés, ils s'arrangeront pour être mis en minorité et leur honneur sera sauve.

Car il y a une façon très simple de ne pas voter de nouveaux impôts. C'est de ne pas aller dans les commissions où l'on vous en demande.

Notre proclamation n'avait pas pour but de provoquer une révolution mais, de faire éclater le contraste entre ceux qui sont encore français et ceux qui ne le sont plus.

Nous avons réussi.

Kalaâ-Djerda

Le Dénouement

La *Dépêche Tunisienne* du mardi 25 courant a publié la nouvelle suivante :

À LA CHAMBRE

Nous apprenons que des démarches faites auprès du Président de la majorité par le député arabe, au cours de la discussion sur le projet de loi d'interpellation de M. Attia, ont été dénuées de succès. M. Attia, sur les instances d'Alger, pour demander à la Chambre qu'elle soit placée aux Indigènes de la Tunisie.

La sentence arbitrale rendue contrairement aux dispositions du décret du 2 décembre 1898, sur l'amodiation des phosphates, sera l'objet de donner des explications au sujet de la pression exercée par le Gouvernement tunisien sur l'Administration des Habous et sur certains magistrats religieux musulmans, pour les amener à ne pas exiger la mise en adjudication des phosphates.

La question portera également sur le point de savoir si en ne pressant pas la mise en adjudication des phosphates de la Kalaâ-Djerda le Gouvernement ne prive pas l'agriculture française et l'agriculture tunisienne des tarifs de faveur qui devraient leur être consentis.

Une question sera ensuite posée au Gardé des Sceaux, sur les mesures qu'il compte prendre pour sauvegarder le prestige de la justice française, dont plusieurs arrêts défectueux relatifs à des biens habous situés à Béja et dans le Kef, ont été violés par l'Administration tunisienne, qui a donné gain de cause aux parties, que les tribunaux français et la Cour d'Appel d'Alger avaient déboutés de leurs prétentions.

Cet événement est dans l'ordre normal de nos prévisions et de nos prédictions contenues dans le premier article de la série.

Nous savons depuis longtemps que Paris a excellentement compris l'affaire dans tous ses détails.

Dès lors, notre rôle de promoteur se transforme, pour un temps, en celui d'observateur.

Nous n'ajouterons pour aujourd'hui que certains aperçus.

Le bruit court, en effet, que la vente de Kalaâ-Djerda est déjà conclue par le groupe et que les signatures requises sont apposées.

Si le bruit ne court que pour nous parvenir, il a bien tort de se fatiguer de la sorte.

Car nul n'a qualité pour donner des signatures et aucun papier ne peut en recevoir.

Comme signataires, il n'y a que les dévolutaires d'une part et le mokaddem, le cafi et la Djemaïa, conjointement, d'autre part.

Comme papier, il n'y a que les contrats Bellot et la sentence arbitrale.

Et c'est tout.

1. La signature des dévolutaires n'a jamais rien valu depuis le décret beylical de 1876 antérieur de cinq ans à l'occupation française et ce décret subsiste.

2. Celles du mokaddem, du cafi et de la Djemaïa ont été abolies par décret du 1^{er} décembre 1898.

Et de deux choses l'une. Ou on leur a fait contresigner la sentence arbitrale et alors c'est aussi puéril qu'un mariage religieux musulman scellé par un prêtre catholique et doublement puéril parce que le Résident y ferait sanctionner sa signature par trois fonctionnaires arabes et se ferait, par eux, donner l'investiture.

Ou bien on les a faits signer sur les contrats Bellot et alors de deux choses l'une encore. Ou la date portée est postérieure à celle du 1^{er} décembre 1898 — par exemple de ces jours-ci, et alors c'est la nullité hurlante.

Ou elle est antérieure à cette date d'abolition (antidatée) et alors c'est un faux en écritures publiques qui est forcé de se répercuter sur toutes les administrations — Travaux publics, Gouvernement Tunisien, Finances, etc. — bref, comme nous l'avons amplement expliqué, le bagne, pour tous ceux qui, de près ou de loin, y auront trempé.

Il n'y a donc rien de vrai ni de fait.

Sinon on le défera et défera tous ceux qui l'ont fait.

JACQUES BAHAR

DERNIÈRE HEURE

Le crime-sottise n'est pas encore consommé. Le Gouvernement exerce une pression formidable sur le cafi qui résiste admirablement. Bravo cafi !

Il y a rendez-vous pour lundi chez le Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien pour le faire plier. Tiens bon, cafi !

Justiciables Juifs

M. Joseph Cohen Boulakia a publié une consultation juridique fort solide et fort saisissante à la fois, sur l'impossibilité de maintenir plus longtemps les juifs tunisiens sous la juridiction musulmane.

Il y a longtemps que cette anomalie nous avait choqué, mais, notre raisonnement n'était point fondé sur un droit écrit et d'ailleurs presque inconnu, c'était sur la logique la plus élémentaire :

De deux choses l'une : ou l'Ouzara est une juridiction religieuse ou une juridiction laïque :

Dans le premier cas, la France, puissance européenne ne doit pas le supporter. Car ou elle se présente ici en puissance catholique et alors c'est avec une religion d'Etat, supérieure selon elle, à toutes les autres religions et elle doit annexer les juifs à sa juridiction.

Ou bien, elle vient en puissance laïque, athée et alors elle ne peut pas, sans violer ses principes, laisser juger les croyants d'une religion par ceux d'une autre.

Ou bien, alors, reprenant le premier dilemme, l'Ouzara est un tribunal laïque et à ce moment pourquoi les juifs n'en peuvent-ils être magistrats ?

La vérité est que les plus belles raisons du monde ne sont que des coups d'épée dans l'eau. Les nobles juifs qui dirigent la communauté, tiennent essentiellement à rester sous la juridiction musulmane.

Quand ils ont pour adversaire un européen, ils sont déjà légalement justiciables des tribunaux français.

Quand c'est un arabe ou un contre-juif de deux choses l'une : Ou

ils se sentent tort, ou ils se sentent raison.

Dans le premier cas, ils préfèrent la juridiction musulmane.

Dans le second, ils trouvent toujours moyen d'exciper d'une solidarité d'intérêt avec un coreligionnaire européen, ce qui remerque automatiquement l'adversaire indigène devant la justice française.

Quant aux juifs pauvres ils « trinquent » comme partout ailleurs, en judaïsme.

De sorte que ce n'est ni l'Ouzara qui retient les juifs, ni la France qui les y maintient, c'est eux qui s'y cramponnent.

On s'explique maintenant les cris de putois qu'ils poussèrent il y a un an, lorsque circula le déplorable malentendu, dont nous n'avons d'ailleurs la clef que depuis quelques jours — que notre collaborateur Bahar venait pour « les libérer de l'Ouzara ». Ils le prirent pour le Messie du choléra et — ô ironie du temps ! c'est M. Joseph Cohen Boulakia le vrai Messie-morbus d'aujourd'hui, qui, lui-même, le dédonna à l'emblème d'une feuille de chou yompinotte de Paris.

PAUVRES HONTEUX

C'est en tirant 20.000 francs à vue et à boulets rouges sur notre sensiblerie et nos préjugés saugreus, qu'on veut augmenter la puissance occulte déjà par trop grande et incontrôlable de nos gouvernants.

Ped de mines en Tunisie rapporteront autant que celle des pauvres honteux, puisqu'ils ont l'air minable.

Comme son nom l'indique, le pauvre honteux a honte, d'être pauvre.

Or du moment que l'échafaud lui même ne fait pas la honte,

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud de quel droit un sans-le-sou aurait-il honte de n'être pas aisé ? Quel crime a-t-il commis ? Mais, âne ! c'est précisément parce que tu n'en as pas commis, que tu es pauvre ! Vois-moi tous les imbéciles riches : Pas un, qui ne soit un criminel !

Heine a dit : Faut-il que Dieu ait le mépris de l'argent pour l'avoir donné aux crapules qui le détienne !

Et le vrai crime que commet le pauvre, c'est justement d'avoir honte, car il vole cette honte aux riches qui en ont absolument besoin pour vivre. Qui ! si les Humbert Daurignac, Boulaine, Rosemberg etc. qui étaient et sont riches n'avaient pas eu honte de leurs richesses, comment auraient-ils pu lever le pied et se mettre à l'abri ? Et supposez que les pauvres aient accaparé tout le stock de honte disponible en France il n'en serait plus resté pour ces escrocs, on les eût pincés.

Or comme la même honte ne peut à la fois s'attacher à la richesse et à son contraire, il y a usurpation du riche ou du pauvre.

A qui la honte ?

Au riche, car la honte qui est une pudeur, une retenue, donc une restriction, une abdication de liberté est compensée chez lui par l'argent, qui procure de liberté en raison de son chiffre. Le riche honteux est donc un être social équilibré.

Mais si l'animal de pauvre dont le dénuement implique une privation de toutes les libertés, se met à renoncer à la seule qui lui reste, celle de tendre hardiment la main — que lui reste-t-il ?

Ce qui lui reste ? Le droit de crever, le cochon !

Car sa timidité est une injure à toutes les valeurs manuelles et intellectuelles qui ne sont pas accompagnées d'argent et qui en sont dépendant les productrices et le seul véhicule économique et noble.

Il ment aux lois historiques qui prouvent que les plus grandes idées, mères de notre civilisation, ne sont issues que de cerveaux de pauvres. C'est le titre de *pauvre* que prirent à Lyon les hardis pionniers de la réforme religieuse en France, c'est celui de *gueux* qu'adoptèrent dans les Pays-Bas les révoltés contre la tyrannie du duc d'Albe, celui de *Sans-culotte* que prirent les patriotes de la Révolution. Dans l'antiquité, nous eûmes la secte des *Ebionim* (les pauvres) révoltés contre la tyrannie rabbinique. A Versailles Bismarck négociant avec Jules Favre, lui dit : « C'est la canaille de Paris qui nous en ouvrira les portes ».-Oui ! cette canaille, fit Jules Favre, qui écrivit les plus belles pages de notre histoire !

Il y a six ans, à Paris, un anarchiste polonais, jovial et lettré, inventa le cri de ralliement : *L'assistance publique aux assistés*. Au bout d'une réunion publique le Gouvernement en trembla plus que devant une coalition européenne. Nous eûmes la preuve que s'il n'avait été aussitôt expulsé, Paris eût été livré, au bout de quelques jours à un million d'hallucinés qui n'eussent fait qu'une bouchée des deux autres millions.

C'est que la honte de la pauvreté est un préjugé répandu par les religions, complices des gouvernements, pour affaiblir le pauvre, seule quantité dangereuse.

Cette honte, c'est l'extension du dogme, du péché originel, de la prédestination divine. Or c'est faux. La terre est mille fois plus riche qu'il ne faut pour nourrir ses habitants. Qui n'a rien — c'est qu'on lui a prit sa part. Des statisticiens et économistes sérieux ont établi que si tout le monde travaillait, l'humanité pourrait vivre heureuse avec un travail de deux heures par jour. Sans trop faire de ce chiffre un article de foi, on peut dire que le pauvre est un être systématiquement paralysé, un dépossédé, un abusé artificiellement abruti. Il a donc des droits. Qu'il les réclame à la société, hautement, impérieusement.

Mais s'il se fait l'instrument de la superstition et de la tyrannie en perpétuant par son humilité le *credo* dont il est victime — il faut en débarrasser le plancher au plus vite. Inutile et malaisant, c'est de la vermine.

Si j'étais riche, je monterais un conservatoire de pauvres insolents dans mon parc. Ils n'auraient soupe et tabac qu'en raison de leur trouvrance hautaine et de leur trouvrance à l'engueulade. Au concours de fin d'année, j'inviterais le Résident et sa suite. On simulerait des demandes de secours à la Société de Bienfaisance. Le Résident pourrait prêter quelques ronds de cuir de la boîte pour la contre-partie. A défaut, M. de Carnières se dévouerait certainement pour donner la réplique à mes lauréats.

La Hernie guérie sans opération

Voici une preuve, entre cent mille, que le nouveau bandage pneumatique sans ressorts, breveté s. g. d. g., récemment inventé par le plus grand spécialiste de Paris, M. Claverie est le seul qui puisse guérir la hernie, même en travaillant, sans opération et sans souffrance. La lettre qu'on va lire en dit plus long, dans sa simplicité, que tout ce que nous pourrions écrire à ce sujet :

Monsieur Claverie, spécialiste à Paris. J'ai été guéri sans opération et sans douleur, d'une hernie très ancienne, en deux mois de temps et à l'âge de 45 ans, par votre merveilleux bandage pneumatique et sans ressorts, le seul de tous les bandages qui m'ait bien maintenu, sans me gêner et sans me faire souffrir. Aussi, je tiens à le proclamer partout afin que ceux qui ont une hernie puissent aussi se guérir comme moi.

Signé : BOGÉ
Chef d'équipe aux Docks de Marseille
Après cette attestation si évidente, je pense que les incrédules ne douteront plus et que toutes les personnes atteintes de hernies, descentes, efforts, etc, etc, n'achèteront pas de bandages et ne se feront pas opérer sans avoir vu M. Claverie, qui visitera les malades et fera lui-même l'application de son incomparable méthode à :

Bizerte, Grand Hôtel de France, jeudi 4 décembre.
Sousse, Grand Hôtel, samedi 6 décembre.
Tunis, Grand Hôtel, dimanche 7, 8, et 9 décembre.
Le Traité de la Hernie, où cette nouvelle méthode est clairement expliquée, envoyer gratuitement et sans frais à toutes les personnes qui le demande à M. Claverie, 234, faubourg Saint-Martin, à Paris. Se méfier des contrefaçons.
P. S. — Que les malades n'oublient pas de profiter du passage de M. Claverie, car il ne pourra venir en Tunisie qu'une fois par an.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 25 MILLIONS entièrement versés

Situation au 30 septembre 1901

Actif	
Caisses et banques.....	3.175.314 58
Effets en portefeuille.....	56.843.760 03
Valeurs diverses.....	1.686.151 40
Prêts hypothécaires et sur nantissements.....	5.363.838 01
Comptes courants et correspondants.....	8.932.228 94
Mobilier.....	44.675 82
Immeubles urbains et magasins généraux.....	3.463.163 33
Immeubles ruraux (bâtiments, plantations et exploitations).....	1.549.965 67
Soldes de prix de ventes dus par acquéreurs de terres.....	414.150 66
Terrains.....	5.126.335 16
Divers.....	3.170.516 07
Total.....Fr.	88.472.119 67
Passif	
Capital.....Fr.	25.000.000 »
Réserves :	
Statutaires 1.489.296 65	
Extraordr. 4.500.000 »	5.989.296 65
Provision pour amortissements et risques en cours.....	678.896 17
Dépôts en compte courant	42.757.947 30
Bons de caisse.....	3.369.500 »
Correspondants.....	1.792.625 34
Emprunteurs sur hypothèques et nantissements (leur compte d'effets).....	1.333.177 83
Mandats à payer.....	1.230.833 09
Obligations de la Société Générale Algérienne..	47.136 45
Divers.....	1.291.769 92
Caisse de prévoyance du personnel.....	710.355 52
Dividendes à payer....	37.696 42
Compte d'ordre.....	1.106.536 49
Profits et pertes. Report des exercices antérieurs	1.738.992 33
Profits et pertes. Exercice 1901.....	1.563.713 72
Total.....Fr.	88.472.119 67

DIRECTION des Contributions Diverses

Le mardi 2 décembre 1902 à 2 heures de l'après-midi, dans les bureaux de l'Administration au Fondouk aux huiles à Tunis, il sera procédé :

- 1° A l'attribution par voie de tirage au sort de diverses boutiques du Fondouk-el-Ghalla ;
- 2° A la location de gré à gré de boutiques réservées aux colons européens ;
- 3° A la location par voie d'enchères de boutiques, locaux et emplacements situés au Fondouk-el-Ghalla, au marché aux huiles et au marché aux bestiaux.

La durée de la location sera d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1903.

Pour prendre connaissance du Cahier des charges, s'adresser à la Direction des Contributions Diverses les jours non fériés.

Le Chef du Service des Contributions Diverses.

Signé : H. PIAZZA.

NOS CADEAUX

Nous annonçons à nos lecteurs, que désireux de leur être utile, nous avons acquis le droit de leur offrir divers bijoux de fabrication Nouvelle Inaltérable, imitation exacte des articles des grands bijoutiers de Paris. Il leur suffira pour recevoir ces magnifiques cadeaux, d'une valeur de 10 à 15 fr., d'envoyer leur adresse, à la Manufacture de Bijoux d'Art. 15, rue de Poissy, Paris, en ajoutant pour chaque objet choisi — 10 timbres à 15 cent....si l'on désire : Bague, Broche, Boucles d'oreilles, Epingule de cravate, Breloque, Médaille, Boutons de chemise ou de manchettes, Peigne de tête, Croix, Médaille, Fume-cigare ou cigarette, et — 10 timbres à 25 cent. si l'on demande : Chaîne ou Sautoir, Bracelet, Collier, Pipe, Chapellet, Boucle de ceinture. Chaque objet est renfermé en un joli écrin.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.

Ther. ent spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

GRAND BAR DE L'UNIVERS

Avenue de la Marine
Licari, propriétaire; Stéphanini, gérant
Etablissement complètement remis à neuf
Consommations de 1^{er} choix.
Liqueurs de marque.

Engrais organique riche, pour la culture maraîchère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tunis.

Robes et Manteaux

M^{me} V^e DONQUE
TUNIS - 2, Place Ben Ayed - 2, TUNIS
Travail Soigné.

A Vendre pour cause de départ, à Bizerte, Café-Restaurant bien achalandé. Prix modéré. S'adresser au bureau du journal, ou sur les lieux.

A vendre à St-Germain 1000^m de terrain bien situé et bonne terre, complanté d'arbres. Sad, au bureau du Journal.

A LOUER

Pour la fin de l'année arabe, grand et vaste local actuellement occupé par la Compagnie Algérienne ainsi que les 1^{er} et 2^e étages. S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

Institut Dentaire

Pierre LESCOT
Chirurgien-Dentiste
Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

Demandez dans les établissements l'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.
Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

OMEGA

Montre de Précision
OR, ARGENT, ACIER, NICKEL
Paris 1889
Hors concours Membre du Jury Genève 1896 Médaille d'Or
Bruxelles 1897 GRAND PRIX
Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'orfèvrerie "Boulinger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier
4, Avenue de France - TUNIS

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12
Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

COLIS-POSTAUX
Dattes, Oranges, Citrons, Mandarines, Huiles
JOSPH EYRIÈS
26, rue d'Italie, inpassa Baldauff
TUNIS

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NEE



RAYMOND VALENSI
Ingénieur-Architecte
22, rue de Russie, 22
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES OUVRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant : EM. LACROIX
Imprimerie de la Petite Tunisie

LE MONDE

C^{ie} Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie
SIÈGE SOCIAL :
Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris
(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.

A. SEGUIN

BORDEAUX
Membre du Jury
Hors Concours
Exposition Internationale
BORDEAUX 1895

TEINTURE INSTANTANÉE DE RICHARD'S

PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ POUR RÉGULER LA TONNÉE DES CHEUX ET LA BARBE

Vente dans toutes les bonnes PARFUMERIES PHARMACIES et DROGUERIES.

Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal, Tunis

BAINS FRANÇAIS

Entrée rue de Suisse
Entre les rues Es-Sadkia et Hollande
Bain simple, 0 f. 80; douche, 0 f. 50

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

Vient de paraître LA SÉRIE DES PRIX

de la Ville de Tunis
Nouvelle Edition supprimant l'ancienne Série
En vente chez les éditeurs-dépôtaires, J. PICARD et C^{ie} (Imprimerie Générale), 8, rue Al-Djazira, Tunis.

BIZERTE
GRAND CAFÉ TERMINUS
Etablissement de premier ordre
Consommations de choix — Liqueurs de marque

MOTEUR A PÉTROLE CAMPBELL

HALIFAX (ANGLETERRE)
Grande spécialité dans son organisme
Mouvement réglé dans une grande rapidité système solide et perfectionné. Sans lampe ni pompe et qui réalise la plus grande économie pour la consommation du pétrole.
Peut être dirigé par l'ouvrier le moins expérimenté; au besoin par un Arabe.
Prix Modérés

Agent dépositaire pour la Tunisie :
Maison FILTER
19, Rue du Portugal - TUNIS
On peut voir fonctionner ce moteur chez M. P. ACQUILINE et Cie. entrepreneur de menuiserie, Avenue de Carthage, (près de la Municipalité).
Et un chez Monsieur BALANDE, mécanicien, avenue de la Marine à Tunis.

VILLE DE BIZERTE

CASINO - THÉÂTRE

A PROXIMITÉ DE LA GARE ET DU PORT

Restaurant de jour et de nuit - Service à la carte

REPRESENTATION TOUS LES SOIRS A 8 HEURES 1/2 - ETABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE

Prix Modérés

Prix Modérés

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE A LA LUNE MAISON FRANÇAISE

PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIÔCHES Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats, Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine. TUNIS-20, RUE D'ITALIE-TUNIS

BRASSERIE DE LA LOIRE

Tenue par B. MERTILLO Avenue de la Marine, 57 - TUNIS EN FACE LE CASINO

SALONS RÉSERVÉS - BILLARD Consommations de premier choix - Liqueurs de marque GLACES & SORBETS

Outillage Agricole & Industriel

BENEDITE & DIDI 28, rue Es-Sadikia (près la gare française)

CHARRUES DE TOUTS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS

DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX et tout le nécessaire pour la campagne des labours ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS

Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturales de la Tunisie

Demandez le Catalogue Automne 1902

Société Tunisienne d'Approvisionnement

22, Rue d'Italie, TUNIS

Prix fixes marqués en chiffres connus Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 50 fr. sur tout le réseau du Bône-Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'administrations.

Nota.-Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin sont remboursés EN ESPECES contre remise des bulletins de caisse correspondants.

Maison Paonessa, Artificier

22, Avenue de la Marine, TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUTS GENRES

Entreprise générale de fêtes publiques et privées Vente et location d'illuminations et de décorations

Drapeaux et tentures de toutes nationalités Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Banque de Tunisie

Société Anonyme - Capital 8.000.000 de francs Siège Social à Tunis

OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions - Emissions.

Ciments Supérieurs Thorrand et Co

ALLARD, NICOLET & Co, A VOIREPPE (ISÈRE) Spécialité de Travaux en Ciment

Bassins-citernes, Cuves à vin en ciment armé, Dallages de caves, d'écuries et de magasins, Tuyaux et demi-tuyaux en ciment.

CARREAUX EN CIMENT Plans et devis franco sur demande. S'adresser à M. F. THORRAND, rue de Besançon, 17, Tunis.

Ancienne Maison ANWARD et THOMAS

Société des Ateliers de Constructions Mécaniques

J. BERTRAND & Co TUNIS - Avenue de Carthage - TUNIS

Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples Installation d'usine

Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène Captage, élévation et distribution d'eau Appareils de sondage

Installations électriques : éclairage et transport de force Fers, Fontes et Métaux

Fournitures pour Usines et Exploitations Agricoles

Fonderie de fer et de bronze Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme; Capital 25.000.000 entièrement versés Succursale de Tunis, Avenue de France

La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en dépôt Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3 0/0 l'an. Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 0/0; à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0; et 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels). Les bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endosser.

Messageries Universelles P. DANA

9, Rue Es-Sadikia, 9 - Tunis

Camionnage aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels ET VIE-VERSA

Par colis ordinaire 0,50 par petits Colis 0,25

Expéditions par grande et petite vitesse Embarquements - Débarquements Opérations de Douane

GRANDE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS. - 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, - TUNIS MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle, Pain pour sandwiches, noir et blanc Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café

Pâtisserie de premier ordre Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villédon

MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES ET ENFANTS

Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES Coupeurs des Premières Maisons de Paris Chemiserie-Bonneterie

DÉPOT DES USINES TORRILHON* et Cie DE CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de recouvrement et de réparation pour liquides, gaz, arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables. Le tournant pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique. S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

Cie Franco-Tunisienne de Navigation

Siège social, 7, rue de la République, Marseille Agence de Tunis

Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte

Transport des passagers et des marchandises

Le vapeur français Ville-de-Nemours, capitaine Navaroli, partira de Marseille le samedi 29 novembre pour Tunis direct et repartira de Tunis pour Bône, Philippeville, Cette et Marseille le mardi 2 décembre 1902.

Prix des passages pour Bône: 1^{re} classe, 25 fr. avec nourriture, 10 fr. (sans nourriture).

Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux. Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

Eaux Minérales Naturelles Froides D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE Très peu gazeuse SOURCE PASTEUR Gazeuse

Dépôts à Tunis: chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales

Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES

Peintures et Fournitures pour Machines MAISON FONDÉE EN 1890

Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage - TUNIS

PHARMACIE MODERNE

J. M. FATTA CCIOLI Pharmacien de 1^{re} Classe de l'Ecole Supérieure de Montpellier TUNIS - 1, Rue de Bône, 1 - TUNIS

FABRICATION DE TOUTS LES GRANULÉS

Emulsion d'huile de foie de morue aux hypophosphites de chaux et de soude et au glycérophosphate de chaux

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis Services réguliers à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de denrées et de marchandises

ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin. A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin. DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin. DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m. DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Ghibès, Sfax, Mehdia, Monastir, Soussa), tous les samedis, à 3 h. 30 s.

DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s. DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 4 h. s. DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s. DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE ET TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s. DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 1 h. s. DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Soussa, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 9 heures du soir. DE MARSEILLE POUR BIZERTE et TUNIS, tous les samedis, à 6 h. du s.

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal, J.-B. PÉDRUPÉ

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital: 30 millions Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadikia Agences à Soussa et Bizerte

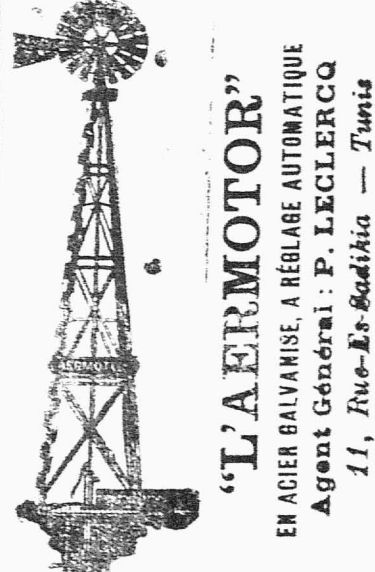
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe: à vue, 2 1/2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

« Pierre à bâtir et Pierre de taille » - BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE Briques plates et creuses. Pavés et dalles Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

DOMAINE DE POTINVILLE F. BERNET 23, rue d'Italie, TUNIS Liqueurs de Marque - Livraison à Domicile M. Louis FOUBERT Courtier maritime et Commercial 14, rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS CAMIONNAGE FORMALITÉ EN DOUANE Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse Service spécial de Déménagements Correspondants en France et à l'étranger MAGASINS DE DEPOTS USINE du Djebel Bou-Khormine (HAMMAM-LIF) CHAUX ET CIMENTS F. THERMES DÉPÔT A TUNIS: 6 bis, rue de Hollande, 6 bis NOTA.- Adresser la correspondance à M. F. THERMES, Hammam-Lif.

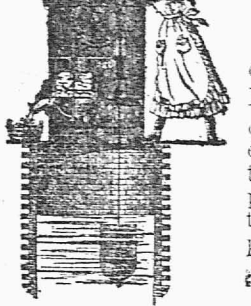


EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE Agent Général: P. LECLERCO 11, Rue-Es-Sadikia - Tunis

BOIS DE CHAUFFAGE Charbon de bois, houille et briquettes A. MILITTE Magasins: rue du Maroc, ancien Rondouk au Charbon. TUNIS

DOMAINE DE POTINVILLE P. POTIN, propriétaire CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments

VENTE AU DETAIL: Avenue de Carthage



SUPPRESSION DES POMPES et des Puits ouverts

Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le Dessus de Puits de sécurité qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits.

Prix: 150 fr. paiement après satisfaction S'adresser à MM. MM. L. JONET et Co à Raismes (Nord)

Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES fonctionnant à 100 mètres de profondeur Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs

Ville de PARIS, Exposition de 1900 Membre du Jury, Hors Concours

On demande DES REPRESENTANTS

Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira - TUNIS Veuve C. BOURY

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse BICYCLETTES des premières fabriques françaises Appareils de pesage de tous systèmes

Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance DÉPÔT DE POWDRES DE MINES et de CHASSE

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, Sfax, GABÈS

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DEPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES A vue, 2 1/2 % - jusqu'à 18 mois 2 1/2 % - de 18 mois à 2 ans 2 1/2 % - au delà 3 %.

LOCATION DE COFFRES-FORTS Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie. Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

MAISON DESPEROUX

FONDÉE EN 1855 à El-Afrane (banlieue de Tunis, carrières du Djebel-Carrouba) CHAUX HYDRAULIQUE, Chaux en pierre PLATRE

« Pierre à bâtir et Pierre de taille » - BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE Briques plates et creuses. Pavés et dalles Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.